

Avis rendus par le CCRAGALS Sud n° 12 du 21 septembre 2011

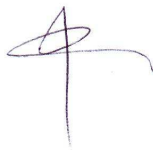
Le CCRAGALS Sud a émis un avis favorable pour les points suivants :

- 5.1 création de zone d'activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome privé d'Anières (65)
- 5.2. Reconduction de la ZRT Castres pour l'année 2012 et publication à l'ENR 5.1
- 5.3 Création activité travail planeur aérodrome de Saint-Girons (09)
- 5.4 Création activité travail planeur aérodrome de Limoges Bellegarde, avis favorable sous réserve de l'établissement d'un protocole fixant les conditions d'exploitation, entre le SNA, l'exploitant aéroportuaire et l'association limousine des sports aériens.

Le CCRAGALS Sud a émis un avis défavorable pour les points suivants :

- II Modification du règlement intérieur  
La demande de la FNAM d'avoir un représentant dans le cadre spécifique des activités des professionnels du travail aérien utilisant les appareils les plus légers, parachutes et aéronefs, nécessite la modification de la composition du comité, et par conséquent de son règlement intérieur. L'examen de cette demande par le CCRAGALS Sud est différé, en attente d'une discussion et d'une harmonisation au niveau national avec la FNAM.

Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  
Mme Simone BECCO AOLA



Le Président du CCRAGALS Sud  
M. Georges DESCLAUX

